

Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce
Tour de la Bourse
Bureau 3400, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9
514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur



Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@mtl.fasken.com

Le 23 février 2006
No de dossier : 374/115805.28

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

**Objet : Conditions de service des distributeurs de gaz naturel
R-3523-2003**

Chère consoeur,

La présente fait suite à votre lettre du 16 février dernier relativement à la rencontre préparatoire du 27 février 2006 dans le dossier mentionné en titre.

Quant aux enjeux, la FCEI réitère ce qu'elle a mentionné dans ses commentaires introductifs à ses propositions.

Trois points généraux retiennent l'attention de la FCEI, bien que celle-ci ait révisé et commenté sur l'ensemble des propositions de Gazifère et de SCGM. Il s'agit de l'accès aux différents services (Service de gaz naturel offert par les distributeurs ou par un tiers), les préavis requis et toute la question relative au dépôt de sécurité et l'évaluation du crédit.

Par ailleurs, quant aux articles devant être débattus lors de l'audience la FCEI considère que partout où elle a fait des commentaires et/ou des propositions, que ces articles devront être soit clarifiés ou débattus lors de l'audience.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.



André Turmel

AT/nb

c.c : Me Louise Tremblay, procureur de Gazifère Inc.

Me Jocelyn B. Allard, procureur de Société en commandite Gaz Métropolitain
et à tous les intervenants